

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 24 juin 2020

Délibération N°2020-06-11



Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt
En exercice : 16	Le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents : 7	Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au
Suppléants (avec voix) : 0	nombre prescrit par la loi, en la salle communale de Vanzy, sous la
Pouvoirs : 3	présidence de Monsieur Christian BUNZ
Titulaires excusés : 0	
Titulaires absents : 6	
Votes exprimés : 10	Date de convocation et d'affichage : 17 juin 2020
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur François RICHER.	
Délégués suppléants : RAS	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur Aurélien GLANDUT), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur Jean-Louis VIDAL), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ).	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean DOUE, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER L'AIDE FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE BASSIN VERSANT DES USSES

- VU la délibération 2018-02-03 du 8 février 2018, portant sur l'approbation du projet de programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020 : Dispositif opérationnel d'éradication des invasives par l'innovation technique et la reconstitution des milieux indigènes, et de son plan de financement,
- VU la délibération 2020-03-04 du 10 mars 2020, portant sur l'approbation de la programmation des activités 2020 du Syndicat de Rivières,

Le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de coopération INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » le financement de l'élaboration du plan de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant des Usses est prévu.

Les financements de ce plan de gestion, prévu au projet « Stop aux Invasives » sont les suivants :

- 65% financé par le FEDER à hauteur de 60 000 TTC
- 15% financés par le Conseil Départemental dans la limite de l'enveloppe du projet Interreg
- 20% en autofinancement du SMECRU.

Le prestataire retenu pour la réalisation du plan de gestion susmentionné, propose une enveloppe maximale de 76 716 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles incluses).

Ainsi le SMECRU sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur le montant non subventionné par le FEDER, à hauteur de 50%.

ENTENDU l'exposé du Président,

Après avoir débattu, le Comité Syndical :

-AUTORISE le Président à solliciter une subvention après de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation du plan de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant des Ussets en complément des aides allouées par le FEDER et le Conseil Départemental. Cela dans le respect d'un montant autofinancé par le SMECRU de au moins 20% du projet total

-DIT que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seront inscrits au budget 2020.

Ainsi fait et acceptés les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian BUNZ

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

